MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

EFE EST 2

SESSION 2015

CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP

Section : ESTHÉTIQUE – COSMÉTIQUE

SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

A

Tournez la page S.V.P.

LE METIER DE PROTHESISTE ONGULAIRE EXISTE BEL ET BIEN.

Il a désormais ses codes, sa formation et dans quelques semaines il aura sa Norme AFNOR.
Il a sa RC PRO négociée par la CNEP qui couvre la totalité des risques liés à la pratique de ces actes.
Il a ses cosmétiques diffusés par les Marques de l'UPCOM, conformes au Règlement Cosmétique de Juillet 2013, garantissant au consommateur la sécurité de la prestation.
Il a ses Centres de Formation agréés UPCOM, qui respectent un cahier des charges rigoureux et sont tous enregistrés auprès de la délégation de la formation professionnelle continue, avec minimum deux années d'existence.
Le métier de prothésiste ongulaire est pratiqué par des personnes en reconversion professionnelle installées soit en magasin soit en auto entrepreneur jusqu'à ce jour inscrites dans les Chambres de Métiers en qualité d'Artisanes.
Il est pratiqué également par des professionnels obligatoirement qualifiés ayant pignon sur rue, exerçant depuis des années à la grande satisfaction des consommateurs dans des Franchises, dont la plus importante est « l'Onglerie » jusqu'à ce jour également
Il est aussi pratiqué chez nos amis coiffeurs et parfumeurs sur des corners ou Nail Bars, par des personnes obligatoirement qualifiées, titulaires ou non d'un diplôme de l'Esthétique.
Enfin, il peut être pratiqué dans les instituts de beauté et les SPA par des personnes obligatoirement qualifiées, titulaires ou non d'un diplôme de l'Esthétique.

UPCOM
CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

Source : <http://www.formation-ongles.fr/images/upcom-prothsistes-ongulaire-ou-stylistes ongulaire.pdf>.

1. A partir du dossier documentaire fourni, analyser dans une démarche de prévention, les raisons qui ont conduit à réglementer le métier de prothésiste ongulaire.

2. En vous appuyant sur les documents à votre disposition et dans la perspective d'un enseignement en Baccalauréat Professionnel Esthétique-Cosmétique/ Parfumerie, proposer votre démarche pédagogique pour développer chez les élèves la compétence C32 (concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques) en lien avec les savoirs associés S2.4 (Manucurie, Beauté des Pieds).

Extraits du référentiel Baccalauréat Professionnel Esthétique-Cosmétique/Parfumerie.

C32 – Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques		
On donne	**On demande**	**On exige (indicateurs d'évaluation)**
Une situation professionnelle présentant tout ou partie des éléments suivants : • des postes de travail équipés • un modèle (un(e) client(e)) • des produits, des appareils, leur documentation, leur support publicitaire • des matériels (onglerie…) • la liste des services et des soins proposés • les tarifs habituels et promotionnels • un fichier-clients	- d'établir un programme de soins esthétiques du visage, du corps, des mains, des pieds - de réaliser des soins esthétiques (visage, corps, mains, pieds) en utilisant des techniques manuelles, des produits cosmétiques, des appareils - de réaliser des épilations (visage, corps) - de réaliser la teinture, la décoloration de poils - de réaliser la permanente des cils - de réaliser la réparation d'ongles ou la pose de prothèses ongulaires - de réaliser des démonstrations de techniques de soins esthétiques (techniques manuelles, mise en œuvre de produits, utilisation d'appareils)	- une programmation de soins en institut complétés éventuellement par le(a) client(e) à son domicile - un choix pertinent de soins esthétiques tenant compte du diagnostic, des attentes du (de la) client(e) et du contexte professionnel - la justification des produits et des techniques au regard du diagnostic établi - une organisation, une installation rationnelle et complète du poste de travail - l'élaboration d'un protocole de soins esthétiques et sa justification - la maîtrise des techniques (gestuelle, utilisation d'appareils, de produits, de matériels) - le respect des conditions d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie - le respect des règles d'économie - la gestion optimale du temps - l'enchaînement logique des différentes phases - une présentation séquencée des techniques de soins esthétiques et des explications pertinentes

S2 METHODES ET TECHNOLOGIES	
S2.4 MANUCURIE ET BEAUTE DES PIEDS	
CONNAISSANCES	**LIMITES DE CONNAISSANCES**
1 - OBJECTIFS DE LA MANUCURIE ET DE LA BEAUTE DES PIEDS **2- TECHNIQUES** • Matériels et produits • Techniques de soins esthétiques des ongles • Techniques de soins esthétiques spécifiques des mains et des pieds : gommage, modelage, enveloppement… • Techniques de réparation des ongles : pansements esthétiques, prothèses ongulaires, résines… • Techniques d'embellissement, de maquillage des ongles	- présenter l'action conjointe des différents types de produits choisis (caractéristiques de composition et modes d'action), des matériels utilisés (principe d'action et effets attendus) et des techniques mises en œuvre dans le cadre d'un diagnostic esthétique personnalisé

DOSSIER DOCUMENTAIRE :

Annexe 1 : Courrier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSSP) du Haut-Rhin - Objet : Exigences de qualification pour les prothésistes ongulaires.

Annexe 2 : schéma de l'appareil unguéal.

Annexe 3 : Extraits de la fiche médico-professionnelle prothésiste ongulaire du Centre Interservices de Santé et de Médecine du Travail en Entreprise (CISME).

Annexe 4 : Exemples de protocoles de pose de prothèses ongulaires.

Annexe 5 : Exemples de tables de manucurie et d'équipements de protection individuelle (EPI).

Annexe 1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service Protection Economique des Consommateurs
et Veille Concurrentielle

Objet : Exigences de qualification pour les prothésistes ongulaires

Monsieur,

En mars 2013, un agent de mon service avait pris contact avec vos services afin d'échanger sur les exigences de qualification professionnelle des prothésistes ongulaires. En effet, lors des contrôles initiés début 2013 dans ce secteur d'activité, les professionnels contrôlés avaient indiqué aux enquêteurs, que lors de leur inscription à la Chambre de Métiers, aucune qualification particulière ne leur a été demandée.
Mon service ne partage pas votre position sur le sujet, puisqu'il considère que cette activité est soumise à l'obligation de qualification professionnelle.

Cette divergence d'interprétation a donc été remontée à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) compétente en l'espèce.
Les questions régulières des différents services de contrôles l'ont conduit à faire le point sur les conditions d'exercice de cette nouvelle activité.

Lors des discussions engagées avec le Ministère de la Santé ont été rapportées des pathologies liées à des actes esthétiques sur les ongles notamment des actes de prothésie ongulaire. Aussi, les experts de la Direction Générale de la Santé estiment que l'activité de stylisme ongulaire présente des dangers pour ceux qui l'exercent ou pour ceux qui y ont recours, motif justifiant son assimilation à un soin esthétique. Le fait que les professionnels réalisant ces prestations ne soient pas correctement formés et ne possèdent pas les diplômes requis au sens de la loi pose à cet égard un véritable risque sanitaire.

Par l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, que complète le décret n° 98-246 du 2 avril 1998, le législateur a entendu garantir la compétence professionnelle des personnes exerçant des activités économiques pouvant présenter des dangers pour ceux qui les exercent ou pour ceux qui y ont recours. La décision n°2011-39 QPC du 24 juin 2011, Association pour le droit à l'initiative économique, point 6 et celle du Conseil d'Etat du 30 décembre 2011, Association pour le droit à l'initiative économique, n°345637, inédit au recueil Lebon, sont éclairantes à cet égard.

Le législateur a ainsi considéré que l'activité de soins esthétiques à la personne, autres que médicaux et paramédicaux, était susceptible de présenter des dangers, que l'exigence de compétence professionnelle de ceux qui l'exercent est de nature à prévenir.

La DDCSPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n' 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.

Tournez la page S.V.P.

Outre qu'elle peut difficilement être considérée comme étrangère à la notion « d'activité de soins esthétiques à la personne », l'activité de « stylisme ongulaire » dès lors qu'elle implique une intervention du professionnel sur un élément du corps humain que sont les ongles et en outre l'utilisation de produits cosmétiques incluant des composants dangereux (solvants notamment), et qu'elle présente de ces faits des dangers pour la santé humaine, tant du consommateur que de l'opérateur, ne saurait échapper, selon le Ministère de la Santé et la DGCCRF, à l'application des dispositions de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996.

La question de savoir si l'activité de « stylisme ongulaire » en cause implique ou non des opérations qualifiées de « soins de manucure » ou de « manucure » est sans incidence sur sa qualification d' « activité de soins esthétiques à la personne » au sens de l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 ». De surcroît, en tout état de cause, le postulat avancé par certaines organisations professionnelles selon lequel la pose de faux ongles se limite à coller des prothèses sur les ongles, ne semble pas avéré.
Avant de coller des faux ongles sur de vrais ongles, il serait nécessaire de limer l'ongle pour que la colle puisse adhérer. Autrement dit, la pose de faux ongles impliquerait nécessairement un acte qualifié par les professionnels de manucure.

La DGCCRF considère donc, au vu de ce qui précède, que les prestataires de services de pose d'ongles artificiels sont soumis aux mêmes exigences de qualification que les esthéticien(ne)s, en application de l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat. Cette activité est donc soumise à l'obligation de qualification professionnelle instaurée par les dispositions de ce même article.

Le décret n°98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 précise les diplômes, les titres homologués ou la durée et les modalités de validation de l'expérience professionnelle qui justifient de la qualification. Ainsi, les personnes qui exercent une des activités mentionnées au I de l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996, ou qui en contrôlent l'exercice par des personnes non qualifiées, doivent être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un diplôme ou d'un titre de niveau égal ou supérieur homologué ou enregistré lors de sa délivrance au répertoire national des certifications professionnelles institué par l'article L.335-6 du code de l'éducation et délivré pour l'exercice de l'un des métiers prévus dans la liste annexée au décret du 2 avril 1998. A défaut d'un tel titre, elles doivent pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de trois années effectives (validation des acquis de l'expérience).

Dans le cadre de la Directive Nationale d'Orientation 2013 de la DGCCRF, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin sont appelés à réaliser des contrôles dans ce secteur d'activité (vérification de la qualification professionnelle et de la conformité et sécurité produits utilisés chez les prothésistes ongulaires).

Par conséquent, mon service sera amené dès lors qu'il constatera un défaut de qualification lors de cette enquête, à dresser des avertissements et éventuellement des procès-verbaux.

Si vous le souhaitez, je reste à votre disposition pour tout échange sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
Le Chef de Service

Annexe 2

LA FRAGILITE UNGUÉALE

Le plus souvent, la fragilité unguéale est liée à des facteurs externes.
Les expositions répétées à l'eau, surtout tiède ou chaude, et contenant des détergents et/ou des alcalins (produits ménagers), entraînent des variations brutales de l'hydratation de la lame unguéale responsables d'onychoschizie (dédoublement lamellaire) par rupture des ponts hydrogène (eau) ou disulfures (alcalins) entre les fibrilles de kératine.
Sont également en cause : les expositions professionnelles à des produits agressifs, des cosmétiques unguéaux, en particulier applications trop fréquentes de dissolvants agressifs, les traumatismes répétés d'origine professionnelle ou non.

L'appareil unguéal

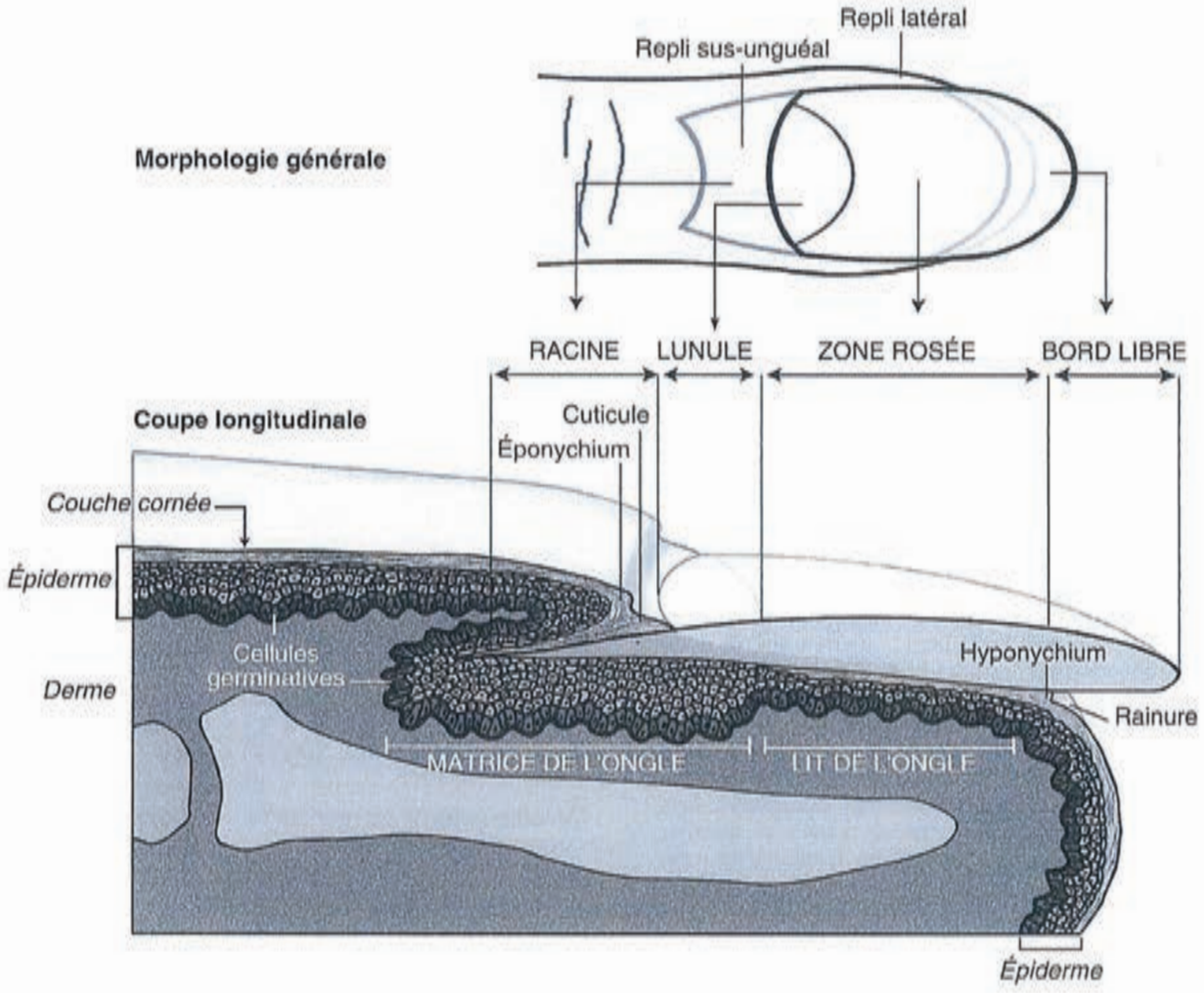

Source : Gérard Peyrefitte - *Esthétique Cosmétique Biologie générale et cutanée* - Edition Masson 2004.

Extraits

Fiche résumée : PROTHÉSISTE ONGULAIRE

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail

Caractéristiques (nuisances possibles)

- centre de soin des ongles (exiguïté du poste, renouvellement de l'air insuffisant)
- institut de beauté (déplacement de plain-pied, sol sur plusieurs niveaux, espace restreint, éclairage localement insuffisant ou éblouissant, sol mouillé, musique d'ambiance)
- cabine d'esthétique
- zone de rangement (sol encombré, exiguïté des locaux)
- espace vente (bruit de fond)

Nuisances (préventions)

- exiguïté du poste (optimiser le rangement, ranger)
- renouvellement de l'air insuffisant (adapter l'aération et la ventilation)
- déplacement de plain-pied ou sol sur plusieurs niveaux, sol encombré, sol mouillé (ranger, installer des sols antidérapants, porter des chaussures avec semelles antidérapantes)
- éclairage localement insuffisant ou éblouissant (concevoir un éclairage adapté, remplacer les ampoules usagées, installer des luminaires avec grille de défilement)
- musique d'ambiance, bruit de fond (effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes), réduire le bruit de fond)

Effets sur la santé

- lésion traumatique due à une chute
- fatigue visuelle
- effets extra-auditifs du bruit

Organisation du travail

Caractéristiques (nuisances possibles)

- tâches répétitives
- modes opératoires précis
- fluctuation hebdomadaire de la charge de travail, fluctuation saisonnière (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
- travail le samedi, le week-end (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- contact avec les clients (humeur des clients générant une charge mentale particulière, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)

Nuisances (préventions)

- humeur des clients générant une charge mentale particulière (former à la CAT face à des personnes différentes, à des personnalités difficiles, à une personne agressive)
- travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions
- rythme pouvant générer une perturbation de la vie sociale et familiale

Effets sur la santé

- anxiété généralisée, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

Tournez la page S.V.P.

Tâches

Caractéristiques (nuisances possibles)

- prendre les rendez-vous
- accueillir le client (limitation de l'expression des émotions)
- faire les soins de manucure (posture cou en hyperflexion, posture doigts fléchis de façon répétée et/ou prolongée, déchets de poussières organiques, soin pour ongles)
- poser des ongles artificiels avec la technique résine (déchet de poussières organiques, colles, posture cou en hyperflexion, posture doigts fléchis de façon répétée et/ou prolongée)
- poser des ongles artificiels avec la technique gel (déchet de poussières organiques, posture cou en hyperflexion, posture doigts fléchis de façon répétée et/ou prolongée, durcisseur, ultraviolet a UVA (400 a 315 nm))
- faire le remplissage des ongles artificiels
- réparer les ongles (déchet de poussière organiques)
- déposer les ongles artificiels (mouvement répétitif de la main, du poignet ou de l'avant-bras, poussières de ponçage, posture bras levé, posture cou en hyperflexion, acétone diméthylcétone propanone)
- réaliser l'extension des ongles (posture avec appui de l'avant bras et du poignet, posture cou en hyperflexion)

Nuisances (préventions)

- posture cou en hyperflexion
- posture doigts fléchis de façon répétée et/ou prolongée
- posture avec appui de l'avant bras, du poignet
- mouvement répétitif de la main, du poignet ou de l'avant-bras (adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie, alterner les tâches, prévenir les TMS, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel)
- déchet de poussières organiques,poussières de ponçage (aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)
- solvants
- colles
- durcisseur
- acétone diméthylcétone propanone (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos)
- ultraviolet a UVA (400 a 315 nm)
- situation entraînant une charge mentale particulière,limitation de l'expression des émotions (former à la CAT face à une personne agressive, former à la CAT face à des personnes différentes, former à la CAT face à des personnalités difficiles)
- manipulation d'argent et de valeurs, braquage (relever périodiquement des fonds)

Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- syndrome ébrieux ou narcotique, dermites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs (RG 84 : liste limitative)
- irritation respiratoire
- érythème cutané,cataracte liée aux UV
- anxiété généralisée, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

Outils et équipements

Caractéristiques (nuisances possibles)

- petits instruments de soins des ongles, capsule,chablon
- lampe à UV (ultraviolet a UVA (400 a 315 nm))
- ponceuse meuleuse pour ongles (poussière organique, vibrations transmises aux mains et aux bras)
- plan de travail

Nuisances (préventions)

- ultraviolet a UVA (400 a 315 nm)
- poussière organique (aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)
- vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)

Effets sur la santé

- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- érythème cutané,cataracte liée aux UV

Produits, matériaux et publics concernés

Caractéristiques (nuisances possibles)

- PRODUITS
- ongle naturel, ongle artificiel, (déchet de poussière organique, poussières d'ongles)
- ongle malade (candida albicans, trichophyton)
- produits de manucure (2propanol)
- colle pour ongles (2-cyanoacrylate d'ethyle)
- dissolvant à ongles (solvants organiques liquides)
- liquide primer (acide 2-méthacrylique)
- liquide acrylique (méthacrylate d'ethyle, phtalate de dibutyle)
- poudre acrylique (methacrylate de methyle, méthacrylate d'ethyle, peroxyde de benzoyle)
- gel
- vernis à ongles (solvants organiques liquides)
- solvant ou diluant (solvants organiques liquides, solvant inflammable)
- nettoyant des pinceaux (acétone diméthylcetone propanone, solvants organiques liquides)
- PUBLICS
- clientèle exigeante

Nuisances (préventions)

- déchet de poussière organique,poussières d'ongles (aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosol FFP2)
- candida albicans, trichophyton
- solvants organiques liquides (si possible substituer les plus dangereux, capter au point d'émission, aérer, ventiler, porter des EPI adaptés, former à la lecture de l'étiquetage des produits, former sur l'utilisation des produits, respecter les règles d' hygiène, informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer, utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos)
- 2 propanol,2-cyanoacrylate d'éthyle, acide 2-méthacrylique, méthacrylate d'éthyle, phtalate de dibutyle, peroxyde de benzoyle, acetone dimethylcetone propanone(aerer, ventiler, informer sur les agents chimiques dangereux, si possible substituer les plus dangereux)
- méthacrylate de méthyle (préférer des capsules de méthacrylate scellées prédosées)
- solvant inflammable (prévenir l'incendie)

Effets sur la santé

- irritation cutanée, respiratoire, oculaire
- syndrome ébrieux ou narcotique, dermites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs (RG 84 : liste limitative)
- rhinite, asthme, autre manifestation respiratoire chronique, conjonctivite, eczéma (RG 82)
- effets sur la santé en rapport avec la famille chimique
- produits reprotoxiques

Tournez la page S.V.P.

SANTE ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de salariés peuvent bénéficier, après évaluation, d'une **surveillance médicale renforcée (SMR) :** les salariés exposés aux **vibrations** dans les conditions prévues à l'art. R.4443-2 , aux agents **cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction** de catégories 1 et 2;
Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité : agents chimiques dangereux (ACD), postures pénibles, travail répétitif, vibrations mécaniques**
Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont **: 15, 15 bis, 43, 45, 49, 49 bis, 57, 65, 66, 82, 84, 95**

Les principaux produits classés CMR utilisés en onglerie sont :

- le toluène, classé reprotoxique, qu'on retrouve essentiellement dans les plastifiants des vernis et dans les colles.
- des phtalates dont certains sont classés reprotoxiques par l'union européenne sont présents dans certains dissolvants.
- la N-méthyl-pyrrolidone et la N-éthyl-pyrrolidone sont reprotoxiques.
- Cette liste n'est pas exhaustive et il faut donc systématiquement s'enquérir des produits utilisés dans les salons de pose de prothèses ongulaires dont on assure le suivi.

Les produits utilisés pour la pose de prothèses ongulaires contiennent de nombreux produits allergisants, comme les acrylates et les méthacrylates. Attention, les gants en latex laissent passer les méthacrylates et il faut donc porter des **gants en nitrile.** Des allergies croisées aux méthacrylates utilisés en onglerie avec les méthacrylates utilisés en soins dentaires ont été décrites.

La visite médicale sera l'occasion de rechercher l'existence de plaintes neurologiques à type de diminution des capacités de mémorisation et/ou des capacités d'apprentissage verbal. Une étude est actuellement conduite aux états Unis sur le retentissement de l'utilisation de solvants sur les perturbations de l'attention , la vitesse d'exécution et sur des troubles de l'olfaction.

Une prévention efficace nécessite l'utilisation d'une **table aspirante reliée à une cartouche à charbon actif et à un filtre à poussières.**

CONCLUSION

Le métier de prothésiste ongulaire est une nouvelle activité en pleine expansion pratiqué le plus souvent par de jeunes femmes en âge de procréer.
Les conditions d'exercice ont un impact important sur les expositions professionnelles.
Dans un institut spécialisé, le poste de travail est a priori mieux conçu, de façon plus ergonomique, avec une table aspirante permettant de diminuer l'exposition aux poussières d'ongles. Mais la salariée, spécialisée dans la pose de prothèses ongulaires, effectue ces soins de façon répétitive plusieurs heures par jour, avec des postures contraignantes du tronc et du cou. Ces tâches minutieuses demandent une concentration permanente tout en gardant le sourire.
Dans un institut de soins esthétiques non spécialisé, la pose de prothèses ongulaires ne représente qu'un type de tâche parmi d'autres. Cette polyvalence permet d'alterner les sollicitations et de prévenir la survenue de TMS liées aux postures contraignantes. Par contre, ces instituts de beauté ne sont le plus souvent pas équipés de tables et d'aspiration adaptés.
Enfin, en cas de pose de faux ongles chez un coiffeur ou à domicile, il n'existe pas de prévention collective vis à vis des risques chimiques ou des poussières, et les locaux, souvent inappropriés, favorisent la survenue de troubles musculo squelettiques.
Dans tous les cas, il est très important de bien informer les salariées sur les risques et sur les mesures de prévention nécessaires car la méconnaissance des risques les expose d'autant plus.

Fiche résumée du 28/03/2014 issue de la **FMP Prothésiste ongulaire** consultable sur **http://www.fmpcisme.org**

TECHNIQUE STEP BY STEP

Méthode Gel Pro 3.1 by Peggy Sage

PRÉPARATION DES ONGLES

- Après lavage des mains, les purifier avec le Cleanse Spray Hygiénique 146010.
- Appliquer l'eau émolliente 120001 sur les cuticules, et les repousser à l'aide d'un bâtonnet manucure 120006.
- Essuyer le surplus de produit, limer les ongles avec une lime douce et dépolir la surface avec un ponce bloc blanc.
- Dépoussiérer et nettoyer les ongles avec le Cleanse Spray Hygiénique 146010 puis le Super Dégraissant 146014.

MÉTHODE SUR ONGLES NATURELS

Application standard

- Appliquer le Stylo Primer 146630 sur toute la surface de l'ongle naturel, en évitant les cuticules.
- Prélever une boule de gel de votre choix (transparent, rose ou camouflage…), et appliquer sur l'ongle en couche fine.
- Travailler le bombé au pinceau. Il est important d'apporter un soin particulier à cette étape de mise en forme afin d'éviter trop de limage (et donc de perte de temps ensuite).
- Bien veiller à éviter de toucher les cuticules afin de prévenir tout décollement du gel.
- Mettre sous la lampe UV 36W [(2)*].
- Dégraisser les ongles à l'aide du Super dégraissant 146014 ou du Cleaner triple action 146017.
- Mettre en forme, si nécessaire, à la lime ou à la ponceuse. Dégraisser les ongles à l'aide du Super dégraissant 146014 ou du Cleaner triple action 146017.

Application French manucure

- Appliquer le gel PRO 3.1 de votre choix selon la méthode ci-dessus, puis dessiner ensuite la French à l'aide du gel French PRO 3.1. Ce gel est suffisamment couvrant pour être appliqué en couche fine au-dessus de la construction.
- Mettre sous la lampe UV 36W [(2)*].
- Dégraisser les ongles à l'aide du Super dégraissant 146014 ou du Cleaner triple action 146017.

POUR UNE FINITION ENCORE PLUS BRILLANTE

- Appliquer le top gel PRO 3.1 de votre choix pour renforcer la brillance et protéger la French.
- Mettre sous la lampe UV 36W [(2)*].
- Dégraisser les ongles à l'aide du Super dégraissant 146014 ou du Cleaner triple action 146017.
- Terminer votre pose par l'application de l'Huile cuticule 120000 sur le contour des ongles.

(2)* = 2 minutes sous la lampe UV.

Résultat final

Tournez la page S.V.P.

LES PROTOCOLES

www.beautydesign-online.com

TECHNIQUE ACROGEL

L'alliance du gel UV et de la poudre Acrylique, pour un résultat à toutes épreuves sur ongles Américains.

Commencez la pose sur un Tip dénivelé.

Appliquez le Nail Prep sur toute la surface de l'ongle.

Appliquez le X Strenght Primer en évitant le bord de l'ongle.

Appliquez la 1ère couche de Gel UV ACROGEL.

Dirigez le doigt vers le bas et saupoudrez la poudre ACROGEL. Secouez le doigt pour retirer l'excédent.

Catalysez 2 mn sous UV.

Répétez l'opération 2 à 3 fois pour plus de solidité.

Essuyez l'ongle avec le liquide de finition.

Etirez le côté et limez le bord libre.

BeautyNails
LA BEAUTÉ DE VOS ONGLES
ACROGEL

BGUVAC BPOAC

BEAUTYDESIGN
entre professionnels de la beauté

Source : <http://www.beautydesign-online.com/>

PROTOCOLE POSE RESINE

PHASE DE PREPARATION

· Se désinfecter les mains et celles de sa cliente à l'aide d'un désinfectant main.
· Appliquer sur chaque cuticule un antiseptique.
· Repousser les cuticules avec le pusher et couper les petites peaux avec la pince à envies si besoin.
· Dépolir l'ongle naturel à l'aide de la lime 220/240 (bloc blanc), de façon à ouvrir les écailles de la kératine et enlever tout le brillant, pour une meilleure adhérence.
. Mettre tous les ongles au même niveau.
. Dégraisser l'ongle naturel avec l'antiseptique en l'appliquant sur une lingette et en frottant l'ongle de la même manière que si on enlevait un vernis.
Choisir la capsule adaptée à l'ongle de la cliente :

1. ENCOCHE COURTE pour un ongle normal présentant une courbe naturelle avec un bord libre,
2. ENCOCHE LONGUE pour un ongle court sans bord libre voir même un peu rongé.

· Coller la capsule.
· Couper la capsule avec la pince guillotine à la longueur désirée. On coupe toujours l'ongle un peu plus long de façon à pouvoir le relimer par la suite.
· Décoller la peau sous la capsule et limer les côtés avec la lime 100/180
. Faire disparaître la ligne de démarcation de la capsule en veillant bien à ne pas toucher l'ongle naturel sans oublier de dépolir toute la surface de la capsule.
· Désinfecter l'ongle naturel à l'aide de l'antiseptique puis appliquer le PRIMER (ou non suivant les marques uniquement sur l'ongle naturel.

PHASE D'APPLICATION

· Préparer le liquide acrylique avec la résine.
· Parce qu'il est difficile de modeler un ongle en résine en 1 étape, pour commencer, l'acrylique devra être appliqué en 2 ou 3 étapes. Pour éclaircir la situation, il faut diviser l'ongle en 2 ou 3 zones :
· Zone 1 : Le bord libre.
· Zone 2 : Le point de stress et la section centrale de la base de l'ongle.
· Zone 3 : La cuticule.
· Une fois la résine posée, vérifiez qu'elle soit bien sèche avant de commencer le travail de mise en forme.

PHASE DE FINITIONS

· Dégager la cuticule à l'aide d'un bâtonnet de bois. S'il apparaît un excès de produit, il faudra beaucoup limer. Si l'excès de produit n'est pas enlevé l'ongle risque de se décoller. Les côtés doivent être bien polis pour que la cliente ne les fasse pas sauter.
· Utiliser une lime **100/180,** en commençant par la cuticule. Placez votre index sur la cuticule de votre cliente. Polir jusqu'à ce que la matière s'affine. Puis polir le point central, et enfin finir par le bord libre. Veiller à ce que les côtés de l'ongle soient parfaitement nettoyés.
· Finir d'uniformiser l'ongle avec la lime **220/280 ou un block blanc.**
· Appliquer le gel TOP GEL ou le gel de finition en couche fine et le faire catalyser 120 secondes
· Dégraisser les ongles**.**
· Pour terminer, appliquer une goutte d'huile **de cuticule** ou un vernis selon la demande de votre cliente.
· Si votre cliente désire un gel de couleur**,** celui ci devra être appliqué après le polissage.
Le faire catalyser sous la lampe à 120 secondes puis le dégraisser**.**

. Finir par une goutte d'huile.

Source : <http://www.bahia-nails.com/protocole-pose-resine.htm>

ESSIE BAR A ONGLES LOVELY

Réf : M0ESLOVELY01

Description

Bar à ongles by MALETTI
Table manucure équipée d'un rétro-affichage lumineux pour le polissage des ongles, plan de travail vitrifié pour résister efficacement aux produits chimiques, équipée d'une lumière LED et aspirateur avec filtres carbone.

Dimensions : 145cm de largeur, 50cm de profondeur, 130cm de hauteur.

ESSIE BAR A ONGLES MAGIC

Réf : M0ESMAGIC01

Description

Bar à ongles by MALETTI
Table de manucure laquée en blanc mat, avec siège intégré. Surface pour vernissage des ongles avec éclairage LED, plan de travail tournant blanc en
verre trempé avec éclairage LED, compartiment intermédiaire pour produits et accessoires, poignée de transport chromée, roulettes manoeuvrables.
Dimensions : 71,5cm de largeur, 31,5cm de profondeur, 101 cm de hauteur.

Source: Site internet "Beauty Tech" Savoir acheter.

Tournez la page S.V.P.

L'ensemble formé par la **Table Manucure PAPILLON** et la station portable de travail pour manucure et reconstruction des ongles **FitNails 6 en 1** est idéal pour les salons d'esthéticienne et de prothésiste ongulaire. La station portable FitNails, pratique et multifonctionnelle, constitue avec une table manucure à tiroirs élégante et de confortables tabourets un îlot de travail particulièrement ergonomique.

6 fonctions de la station fitnails :
- ***aspirateur pour poussières avec filtre***
- ***2 ventilateurs pour séchage des vernis et gels***
- ***coussin pose main***
- ***2 gobelets pour tremper les ongles***
- ***4 lampes uv 9w***
- ***fraise 32 000 tr/min*** vendue séparément

Table Manucure PAPILLON

Pratique table manucure d'un design vraiment unique réalisé en bois et aluminium. La table possède deux tiroirs triangulaires escamotables. La colonne à droite permet de poser sur les deux petits plateaux différents outils de travail. La table peut être coordonnée avec deux tabourets réglables en hauteur, le FitNails et présente un promontoire pour poser une lampe.

Poids : 24 kg
Hauteur: 79 cm
Dimensions du plateau: 89 x 49 cm

Station portable de travail FITNAILS 6 en 1

Un appareil professionnel pour la reconstruction ongles, unique et innovant, idéal pour toutes les professionnelles qui désirent un poste de travail fonctionnel et peu encombrant pour l'onglerie et la manucure. Sa force réside principalement dans sa multifonctionnalité, son design et la qualité des matériaux utilisés.

Poids: 7,5 kg
Dimensions: 43x38x24 cm
Emballage: 50x44x26 cm

4 Lampes UV de 9 Watt (Total : 36 Watt)
Panneau de commande multifonctions, minuterie réglable.
Aspirateur: 180 m³/h environ. 2 vitesses. Evacuation latérale de l'air.
Tension: 110 ou 220 Volts

Résistant à l'acétone.

Léger et compact, il peut être installé sur tout type de table.
Voir la description détaillée des fonctionnalités de la station FitNails 6 en 1.

Source: <http://www.cosmetics-united.com/>

GANTS BLANCS TAILLE S

Ref 12106

Gants de haute qualité en Nitrile, sans latex et sans poudre - 100 pièces

9,48 € TTC

Soit 7,90 € HT

- Gants de haute qualité telle une seconde peau
- Couleur blanche
- Bord roulé
- En nitrile, sans latex et sans poudre
- Non stériles
- Fins et très flexibles
- Forme anatomique, finement texturés aux doigts et non glissants pour un travail précis tout en confort
- Excellente élasticité, résistance et étanchéité
- A usage unique
- Fabriqués selon les normes EN-455 / AQL 1,5
- 100 pièces dans une boite

Source : site internet « beautynails.com »

Masques FFP2 type bec de canard, boites de 20
Réf. SA 006

COSMETICS-UNITED
Professional

29,00 €

SPECIFICATIONS TECHNIQUES :
• Norme EN 149 : 2001 « Demi-masque filtrant contre les particules ».
• Masque en polypropylène thermo-soudé.
• 4 couches.
• Sans latex, sans valve, sans odeur.
• Barrette nasale pour limiter la formation de buée pour les porteurs de lunettes et améliorer l'adhésion du masque.
• Temps de port conseillé : 4 heures.
ATOUT DE LA FORME BEC DE CANARD :
- Confort de respiration optimal.
- Couverture optimale du visage.
- Tout type de visage.
- Très bon maintien contre le visage du faitde l'élasticité des élastiques thermosoudés.
- Douceur de la face interne.
APPLICATIONS : équipement de protection individuelle (EPI).
• Tous les secteurs industriels.
• Services hospitaliers dont le personnel nécessite une protection contre l'inhalation d'agents infectieux à transmission aérienne ou à transmission par voie « gouttelettes », (grippe aviaire, tuberculose...).
boites de 20

Source: <http://www.cosmetics-united.com/>